

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la
Communication

Direction générale des patrimoines
Service interministériel des Archives de
France

Note d'information DGP/SIAF/2011/023

en date du 25 novembre 2011

**concernant la note technique sur le tri et la conservation des archives des structures
territoriales de Pôle emploi PE_FS_2010_138 du 3 août 2010**

Le directeur, chargé des Archives de France

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux d'archives
sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de Mesdames et Messieurs les préfets de département

Le 3 août 2010, M. le directeur général adjoint des fonctions support de Pôle emploi a diffusé au réseau de son institution une note technique portant sur le tri et la conservation des archives des structures territoriales de Pôle emploi. Vous trouverez ci-joint, pour application, cette note à l'élaboration de laquelle mes services ont été associés.

La note précitée a pour annexes trois tableaux de tri concernant :

- les archives des structures territoriales de Pôle emploi,
- les archives des structures territoriales de l'ex ANPE qui ne sont plus produites par Pôle emploi,
- les archives privées des ex Assédic, du Garp (groupement des Assédic de la région parisienne) et de l'établissement de l'Unédic de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les règles de tri édictées par le tableau relatif aux archives des structures territoriales de Pôle emploi ont été expérimentées par les correspondants archives désignés dans chaque direction régionale et ont fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2011.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés d'application rencontrées dans l'application de la présente note.

Le directeur, chargé des Archives de France

Hervé LEMOINE